

je propose un sous-amendement, appuyé par l'honorable représentant de Melfort (M. Wright):

Que l'on retranche de l'amendement tous les mots placés après "Année civile 1946", et qu'on les remplace par les suivants:

"en haussant suffisamment les dégrèvements des revenus inférieurs;

2) Que le budget néglige d'avoir recours au placement de fonds publics en vue de faire disparaître l'écart entre le placement prévu de provenance privée et le placement national total requis pour assurer un revenu national élevé et un plein embauchage;

3) Que le budget néglige dans sa nouvelle offre aux provinces de faire place aux mesures de sécurité sociale susceptibles de produire un niveau raisonnable de sécurité économique pour tous les Canadiens;

4) Que le budget néglige dans ses propositions fiscales de reconnaître le principe que les sociétés coopératives sont des institutions sans but lucratif".

J'en viens alors au troisième élément, au stimulant, à l'espoir qu'a mentionné le ministre, et qui viendra compenser le déclin des dépenses de guerre. Comme en fait foi le compte rendu, le ministre a déclaré:

La troisième compensation à la chute de nos dépenses de guerre a été l'augmentation importante des dépenses des consommateurs. A l'heure actuelle, bon nombre d'entre eux ont d'imposantes économies qu'ils ont réalisées pendant la guerre et dont ils désirent dépenser une partie lorsque les denrées qui les intéressent seront disponibles.

Il est vrai que les Canadiens détiennent des épargnes considérables, mais ceux qui voudraient acheter des denrées de consommation sont moins bien lotis que nous l'imaginons.

Examinons les épargnes déposées aux banques à charte. Elles indiquent mieux que tout autre critère les sommes dont les gens peuvent disposer et révèlent quels en sont les possesseurs. Les rapports sur le classement des dépôts et des prêts dans les banques à charte au 31 octobre 1945 font voir que 5,616,712 déposants ont épargné 2,991 millions de dollars. Aujourd'hui, ce chiffre s'accroît de 400 millions de dollars. Analysons cette statistique. On se rappelle que le nombre des déposants atteint 5,616,712. Sur ce total, 4,968,655 possèdent moins de 1,000 dollars à leur compte. On peut donc dire que moins de 5 millions de déposants, sur 5,616,712, ont moins de 1,000 dollars chacun, soit en moyenne \$173.50 sur un total de 862 millions. La plupart des citoyens n'ont donc pas grand'chose à dépenser. En fait, je pourrais, en m'appuyant sur des chiffres, démontrer que la masse du peuple n'a pas d'argent de côté. Malgré mon désir d'en parler, je passe les autres catégories pour m'arrêter à la dernière. A 819 comptes, on trouve un crédit dépassant \$100,000, soit en moyenne \$424,662 sur un total de \$347,798,839. Voilà ceux qui ont des fonds à dépenser; mais qui ne les affecteront pas à l'achat des denrées de consommation dont nous parlons. Ils en dépenseront une partie pour acheter des objets de luxe et ils en placeront une proportion s'ils reçoivent des offres avantageuses. Je serais heureux que la Chambre me permette de consigner aux *Débats* le tableau tiré du rapport.

Des VOIX: Entendu.

M. MacINNIS: Voici le tableau:

Dépôts des épargnants dans les banques à charte du Canada, le 31 octobre 1945

Chiffre des dépôts	Nombre de déposants	Dépôts globaux	Moyenne des dépôts
De \$1,000 ou moins	4,968,655	\$ 862,261,212	\$ 173 50
De \$1,000 à \$5,000	584,182	1,142,894,098	1,956 00
De \$5,000 à \$25,000	59,971	496,976,622	8,287 00
De \$25,000 à \$100,000	3,085	133,405,289	43,243 00
Plus de \$100,000	819	347,798,839	424,662 00

Je me rends compte, évidemment, qu'il ne s'agit pas là de toutes les épargnes accumulées par la population. Bon nombre de ceux qui ont acheté des obligations de la victoire les ont conservées, mais il m'étonnerait que leur répartition, établie d'après une analyse, se révèle sensiblement différente de celle des comptes en banque. A ce sujet, un état comparatif portant sur les deux emprunts de la victoire lancés en 1945 est significatif. Le ministre l'a cité dans son exposé budgétaire. Bien que le neuvième emprunt ait rapporté 431 millions de dollars de plus que le huitième, le nombre des souscripteurs à l'emprunt le plus récent était inférieur de 230,639 à celui du précédent. Cela prouve que depuis la fin des

hostilités, les travailleurs se sont rapidement trouvés moins en mesure d'acheter des obligations ou d'économiser.

Cela étant, notre parti regrette vivement que le ministre des Finances n'ait pas trouvé moyen de porter à \$1,000 et \$2,000 les exemptions accordées respectivement aux célibataires et aux gens mariés classés dans les catégories inférieures de salaire. Le ministre a déclaré qu'en portant les exemptions à \$750, et \$1,500 on avait rayé entre 550,000 et 600,000 personnes des rôles d'imposition. Cela suffit pour démontrer l'insuffisance honteuse de nos faibles revenus. Les gens recevant de tels salaires ne peuvent vivre dignement. L'étude des tableaux consigné au hansard et indiquant